

L'ECOLE ALGERIENNE FACE AUX DEFIS DE LA MONDIALISATION

Par Mr Sadek BAKOUCHE
Chargé de cours à l'INC

Résumé :

La mondialisation par les bouleversements politiques, économiques, financiers, sociaux et culturels va imprimer, sous l'impulsion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), un mode et un rythme d'évolution jamais connus auparavant. L'école, et à travers elle les systèmes éducatifs, va connaître des changements en profondeur dans la mesure où il ne s'agit plus de savoir quels contenus et méthodes à promouvoir, mais tout simplement comment gérer l'école. Des profils de cette école du futur existent déjà et fonctionnent avec des systèmes de management où une batterie d'indicateurs permet le pilotage à l'image des entreprises.

Face à cette situation, l'école algérienne dont les performances sont mitigées, mêmes comparées aux pays en développement, est appelée impérativement à une refonte globale pour espérer une insertion réussie à l'économie mondialisée. Elle doit, pour ce faire, relever les défis de la mondialisation par une meilleure qualité de formation, la stimulation de la recherche scientifique et la diffusion de la culture.

Introduction :

La mondialisation est un terme générique adopté pour caractériser un phénomène historique dont les prémises préfigurent de l'imbrication croissante des sphères économiques, financières et commerciales à l'échelle de la planète.

Ce mouvement de mondialisation, par les bouleversements qu'il provoque inéluctablement, va introduire des changements dans les rapports au travail (flexibilité et polyvalence), à la société (rapport de l'individu à son milieu), à la nation (les produits, par exemple n'auront plus de nationalité), à l'espace (la prophétie du « village planétaire » de Mac Luhan ⁽¹⁾ se réalise).

Ce processus, fortement marqué par la globalisation des marchés, par son impact risque de bouleverser l'organisation et le fonctionnement des sociétés actuelles et, par conséquent, de remettre en cause des valeurs socioculturelles jusqu'alors bien ancrées dans l'humus social et partagées, pour l'essentiel, par l'humanité entière.

(1) Mac luhan , M., « Pour comprendre les média », éditions du seuil, Paris, 1968.

Dans ce nouveau contexte, dominé par l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), de nombreuses incertitudes planent sur le devenir d'institutions traditionnelles dont fait partie celle qui nous intéresse plus particulièrement, l'école. Il est légitime dans ce contexte de s'interroger sur les place et rôle réservés à l'éducation, sa prise en charge, le rôle dévolu à l'enseignant et aux systèmes d'information. L'école étant une institution républicaine et l'émanation de l'Etat, son devenir est intimement lié à celui de l'Etat. Les réponses aux questions sur l'Etat vont conditionner celles relatives à l'école : quelle forme aura l'Etat? Quel contenu aura-t-il? La mondialisation sonnera-t-elle le glas pour l'école républicaine?

Autant de questions qui font assimiler, pour les uns, ⁽¹⁾ ce processus à un spectre dont les contours encore flous renforcent ce sentiment de malaise face à un péril annoncé traumatisant, et auxquelles, pourtant, il faut apporter des réponses claires pour s'y préparer en conséquence.

Ces changements dont l'impact est certain sur toutes les sphères d'activité, toucheront aussi l'école, institution emblématique des systèmes éducatifs. En effet, la déréglementation et la dérégulation opérées dans une nouvelle forme de gouvernement, la « gouvernance », va imposer des performances à l'école, évaluées en terme d'efficacité et d'efficience, au même titre qu'une entreprise de production sur laquelle sont calqués l'organisation et le mode de gestion.

L'ambition de cet article est de montrer que l'école algérienne, au vu des faiblesses dirimantes constatées, tant dans sa conception (objectifs de démocratisation, d'arabisation, d'algérianisation et de formation de main d'œuvre qualifiée), son organisation (éparpillement entre plusieurs départements ministériels et manque d'articulation entre eux) que des contenus et des méthodes en pratique (méthodes syncrétiques bâties sur la mémoire et contenu obsolète, voire décalé des réalités nationales) qui la caractérisent, ne peut répondre positivement aux défis de la mondialisation sachant que le processus de redistribution des rôles aux pays, au niveau mondial et au niveau régional, va se faire sur des critères économiques mais aussi géopolitiques et culturels.

Dans une première partie, nous nous attacherons à relever les effets induits par le mouvement de la mondialisation aux plans politique, économique et technologique pour en situer les impacts, avant de nous pencher, précisément, sur l'impact sur les systèmes éducatifs.

(1) Les altermondialistes et antimondialistes notamment.

Dans une seconde partie, à partir d'un diagnostic de l'école algérienne, nous essaierons d'identifier les défis auxquels elle doit faire face.

I - La mondialisation : les effets induits.

Avant d'aborder les impacts de la mondialisation, il est utile de présenter la nature et la portée de ce mouvement pour en apprécier l'envergure.

1.1 - Le mouvement de la mondialisation :

Contrairement à une idée largement répandue, le phénomène de mondialisation n'est pas de fraîche date, puisque déjà identifié aux 16^{ème} et 17^{ème} siècle par de nombreux historiens dont le plus célèbre d'entre eux F. Braudel ⁽¹⁾. Ainsi, par exemple, la période faste, marquée de splendeurs qu'a connue la ville de Venise et lui ayant permis d'occuper une place géostratégique pour rayonner sur le monde, lorsqu'elle fut la plaque tournante du commerce et de la finance internationaux, peut être considérée comme une période de mondialisation, au regard de l'intensité des échanges de marchandises et des flux financiers.

Ce qui est, par contre nouveau, c'est la rapidité et l'intensité des changements opérés grâce au concours précieux et dynamique apporté par le progrès formidable des technologies, en particulier celle de l'information qui ont permis au processus sa large expansion et sa rapide extension pour embrasser le «village planétaire» de Mac Luhan.

Ce mouvement de mondialisation a pris son essor à partir d'événements d'au moins trois ordres : politique, économique et technologique.

1.1.1 - Évènements d'ordre politique :

Deux événements majeurs ont marqué la fin du 20^{ème} :

- La chute du mur de Berlin et la réunification des deux Allemagne le 3 Octobre 1990 qui scella, définitivement, l'effondrement des démocraties populaires en tant que système politique ;
- L'impasse et la régression du Tiers-Monde en tant que troisième voie et alternative au libéralisme.

(1) Braudel, F., « civilisation matérielle, économie et capitalisme (XVe – XVIIIe siècles) », Edition Armand Colin, vol.3, Paris, 1979, p 544-608.

Le retrait, sur la scène internationale, de ces deux grands mouvements historiques porteurs d'idées révolutionnaires pour l'humanité entière laissa le champ libre au néolibéralisme qui s'étend progressivement, mais rapidement, sur toute la planète porté par ses fers de lance : les droits de l'homme et la liberté, dont celle d'entreprendre.

1.1.2 - Évènements d'ordre économique :

Au plan économique, nous nous contenterons de relever le développement du commerce international et l'avènement d'une nouvelle forme d'organisation de l'entreprise : la forme réticulaire.

A - Développement du commerce international :

Les 50 dernières années du 20ème siècle ont vu l'activité du commerce mondial multipliée par 15 ⁽¹⁾. En 1999 les échanges commerciaux ont atteint la valeur de 5.006 Milliards de \$ dont 3751 milliards de \$ pour les seuls produits manufacturiers. Les pays dits « émergents » (Singapour, Hong Kong, Taiwan, Corée du Sud, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Indonésie) ont participé par leurs exportations à hauteur de 20% du total de la production mondiale. Cet accroissement des échanges se poursuit pour atteindre 6462 Milliards de \$ en 2002 où les pays « émergents » interviennent pour 22,5% augmentant ainsi leur part de 2,5 points.

Cet accroissement des échanges commerciaux va s'accroître avec les nouveaux cadres réglementaires néo-libéraux véhiculés par la conception libre-échangiste tout azimut prônée par l'organisation mondiale du commerce (OMC) qui a pris le relais du défunt GATT.

En effet, les accords du cycle de l'Uruguay ou « Uruguay round » vont donner naissance, en avril 1994, à l'organisation mondiale du commerce (OMC).

Celle-ci marquera le triomphe des thèses libre-échangistes en faisant sauter les barrières qui entravaient le développement du commerce international (le « dumping », le protectionnisme, la concurrence déloyale, ...).

(1) Rapport mondial sur le commerce - OMC, 2005.

Aucun domaine n'échappera, potentiellement, à ces accords : les services (accord sur la libéralisation et la déréglementation des secteurs des services (GATS : « general agreement on trade in services », la propriété intellectuelle (TRIP : trade related aspects of intellectual property rights-), même si des résistances voient le jour arguant l'existence de spécificité culturelle - «l'exception culturelle» - à sauvegarder. A cet égard, l'AGCS - accord général sur le commerce des services- ne visent, en réalité, que la privatisation des services publics de l'éducation et de la santé.

B - L'avènement de l'entreprise-réseau :

Modèle d'organisation d'entreprise originaire du Japon, les firmes multinationales Américaines (U.S.A) l'ont repris à leur compte, à partir des années 90, pour se reconfigurer aux nouvelles tendances du marché international. L'entreprise réseau est constituée d'un groupe d'entreprises réunies autour d'un centre de décision et de coordination. Ces entreprises peuvent être, soit intégrées au groupe de l'entreprise-réseau, soit faire partie du réseau sur des bases contractuelles. Le fonctionnement d'une telle organisation ne peut se faire sans la disponibilité et, surtout la célérité, de l'information pour mettre en œuvre les objectifs arrêtés ; chose désormais possible avec les nouvelles technologies de l'information.

1.1.3 - Évènements d'ordre technologique :

La nouvelle économie résulte directement de la dynamique économique impulsée par le développement prodigieux des nouvelles technologies dont l'Internet en est la parfaite illustration. Ces réseaux affectent, profondément, aussi bien les schémas d'organisation de la production des entreprises, les marchés sur lesquels elles interviennent que les modèles de comportements des consommateurs.

Les progrès techniques enregistrés dans les domaines de :

- L'espace, avec la maîtrise des navettes spatiales, l'envoi de satellites sur orbite ;
- La télécommunication, avec le téléphone cellulaire ;
- L'informatique avec le développement de la technologie des semi-conducteurs et des logiciels avancés ont permis d'asseoir une base technologique à la mondialisation.

1.2 - Impacts de la mondialisation :

Le processus de mondialisation va engendrer une série d'effets qui vont bouleverser tant l'organisation des sociétés que les valeurs qu'elles ont secrétées.

1.2.1 - Effets positifs :

- **Au plan économique** : développement du commerce mondial, rapidité des échanges, concurrence, qualité des produits,...

- **Au plan social** : le principe des 20/20 est une proposition qui oblige un pays éligible à une aide d'allouer 20% de son budget à la santé et à l'éducation. La mobilité sociale et professionnelle peut progresser,...

- **Au plan culturel** : diffusion rapide des connaissances et leur disponibilité, accès à la communication, aux médias,...

- **Au plan politique** : partenariat régional dans les politiques de développement, de paix, de lutte contre la pauvreté,...

1.2.2 - Effets négatifs :

- **Au plan économique** : l'économie nationale va laisser place aux entreprises-réseau globalisées.

- **Au plan social** : fragilité du tissu social, destruction de la cellule familiale, précarité de l'emploi (contrat à durée déterminée), accroissement des inégalités et apparition d'exclusions : chômeurs de longue durée, les «sans domicile fixe» (SDF),...

- **Au plan culture** : uniformisation culturelle, revendications identitaires violentes, crise des valeurs, d'une part. La déstructuration des identités par la promotion de modèles standardisés de consommation hégémoniques qui se présentent comme universels.

- **Au plan politique** : En premier lieu, l'affaiblissement du rôle de l'Etat à qui échappent, désormais des pans entiers de ses prérogatives régaliennes : santé, éducation, transport, télécommunications, etc. En second lieu, la disparition annoncée de l'Etat-nation dans un contexte transnational. Le mouvement de régionalisation se met en oeuvre sur la base d'espaces marchands où la logique de proximité des débouchés est de mise : UE, ASEAN, ALENA, MERCOSUR,...

En troisième lieu, apparition d'une criminalité liée aux économies informelles d'où la difficulté à contrôler et à réguler les mouvements de capitaux accroît la «délinquance financière» à travers notamment le blanchiment de «l'argent sale» et les mouvements spéculatifs permis par l'absence étrange, au demeurant, de «normes internationales» pour les réglementer.

1.2.3 – Impact sur l'Etat :

- L'Etat régalien va être dépossédé d'un certain nombre de ses fonctions traditionnelles : la défense, la justice, l'éducation, la monnaie,....
- Les lois communautaires qui régissent les espaces régionaux et internationaux vont se substituer progressivement aux lois nationales.
- Les Etats épouseront des formes qui puissent leur permettre de jouer un rôle d'Etat-relais aux grandes décisions prises par les grands acteurs de la globalisation.
- Leur rôle principal demeurera l'arbitrage et « la clause sociale » pour lutter contre la pauvreté.

Peut-on, alors dans ces conditions, parler de dépérissement de l'Etat? La réponse ne peut-être que négative, dans la mesure où les attributions traditionnelles de l'Etat pour assurer ses différentes fonctions (politique, économique, sociale, esthétique,...) ne sont pas transférées à la société civile apte à s'autoréguler, mais à des centres de décision multilatéraux fondés sur des espaces d'intérêts économiques et géostratégiques. Si dans son organisation, l'Etat dans ses grandes lignes demeure, il est cependant déchargé de pans entiers de sa souveraineté qui lui sont traditionnellement dévolus : monnaie (FMI), défense (ONU), commerce (OMC), justice (CJ), en attendant d'autres.

1.3 - Impact de la mondialisation sur les systèmes éducatifs :

Amorcées à la fin du 20ème siècle, les réformes éducatives se délestent du cadre politique pour s'inscrire, désormais, dans celui de management de l'éducation, relevant ainsi le souci, non plus, comme inscrit sur le fronton de l'école républicaine, d'insertion sociale mais celui d'atteindre des objectifs d'efficacité et d'efficience. Le sort de l'école, dès lors, devient technique : quelles structures et organisation permettent d'y arriver ? Comment évaluer ces performances ?

La politique d'éducation était, auparavant, du ressort des Etats et des gouvernements pour réaliser des objectifs tant économiques que politiques. Depuis, de nouveaux acteurs sont apparus à la faveur de ce processus : la Banque mondiale, l'OCDE, l'UE, les ONG,....

Les pays soumis à des politiques d'ajustement structurel du FMI, par le truchement des conditionnalités contenues dans les programmes d'ajustement, ont vu leur rôle en matière d'éducation échoir à ces institutions internationales. L'Algérie, dont la dette extérieure a mis le pays en situation de cessation de paiement, fait partie de ces pays qui ont demandé un plan d'ajustement structurel.

Le processus complexe de la mondialisation sous l'impulsion des nouvelles technologies de l'information va générer de profonds changements dans la conception même de l'école.

Nous assistons, d'ores et déjà, à la promotion de nouveaux modèles qui intègrent dans leur philosophie la recherche d'une rentabilité en termes financiers, dans le prolongement des réformes exigées par les nouvelles théories du management public qui s'inscrit dans la recherche de l'efficacité et de l'efficience des organisations publiques.

Ces modèles dits « corporatifs » dont le credo est la liberté dans le choix et dans la compétition de l'école, remettent en cause, en réalité, l'école républicaine dans son essence.

La Nouvelle-Zélande est le premier pays à tenter ces réformes bâties sur :

- Des « écoles à charte » ;
- Le conseil de l'école ;
- La qualité totale.

1.3.1 - Impact sur les éducateurs :

Les éducateurs, dans cette nouvelle organisation de l'école, ne seront plus les seuls à dispenser : le savoir, les connaissances, la formation. Ils auront avec eux, et parfois contre eux, les nouvelles technologies de l'information qui commencent à structurer l'environnement cognitif à travers de puissants média (Télévision numérique, Internet, le téléphone cellulaire, le micro-ordinateur,...). D'un autre côté, leurs prérogatives pédagogiques se trouveront amoindries par le nouveau pouvoir de décision sur le processus de transmission et d'acquisition accordés aux différents conseils mis en place dans le cadre du fonctionnement de ces nouveaux modèles.

La généralisation de ces modèles, à terme, par le processus de mondialisation préfigure d'une « école mondialisée » qui fonctionnera, à l'image de l'entreprise, selon un schéma normalisé qui recherchera à créer des conditions pour l'application de règles identiques de management des établissements à l'échelle mondiale et arriver à des formations standardisées.

1.3.2 - Impact sur les éduqués :

L'élève projeté dans une société globalisée se voit inséré dans un système éducatif redéfini à partir des finalités nouvelles portées par des

objectifs, des contenus et des méthodes pédagogiques promus par des établissements qui, eux-mêmes, dans leur conception comme dans leur fonctionnement doivent répondre à une logique de compétitivité et de rentabilité de la société globalisée.

Ainsi les systèmes éducatifs inscriront dans leurs objectifs :

- L'épanouissement intellectuel de l'enfant pour développer ses capacités créatives ;
- L'épanouissement mental de l'enfant qui renforce sa personnalité et lui assure l'estime de soi ;
- L'épanouissement culturel et l'ouverture sur l'autre pour mieux le comprendre.

1.3.3 - Impact sur l'organisation et le fonctionnement des établissements d'éducation :

Le changement dans l'organisation et le fonctionnement des établissements d'éducation est rendu nécessaire à la suite des critiques portées aux systèmes éducatifs, désormais classiques, devant leur incapacité à préparer « l'homme globalisé » ; ce qui conduit à placer tous les espoirs dans la privatisation de l'école, perçue comme une panacée aux problèmes d'efficacité et d'efficience.

Ainsi, dans le prolongement de la modernisation de la fonction publique, un ensemble d'actions sont initiées pour répondre avec efficacité et efficience aux principes du service public par la mise en place :

- Du management participatif ;
- De la qualité totale ;
- D'outils de pilotage et de gestion ;
- D'approches stratégiques des choix d'objectifs en fonction des besoins et des ressources ;
- De l'informatisation des opérations courantes.

Le fonctionnement du service public est évalué par rapport aux critères d'efficacité, de maîtrise des coûts, des normes de qualité et des effets sociaux induits mais de manière accessoire.

Actuellement, deux modèles semblent répondre à ces soucis : le modèle corporatif et le modèle dit « école à charte ».

A - Le modèle corporatif :

Ce modèle est né en 1991 aux U.S.A. Il fut l'œuvre de l'entreprise Whittle Communication, inc. dont le projet initial, l'«Edison Project», est de couvrir le pays par un réseau d'écoles qui fonctionneraient comme des unités de production dont les recettes seront constituées par des bons scolaires. Ces «bons scolaires» sont émis comme équivalents de la contribution publique par le gouvernement et valorisés au prorata du coût de revient de l'éducation par élève. Elle se propose, pour ce faire, une nouvelle technologie éducative avec un matériel didactique adéquat, de nouvelles méthodes d'enseignement, et de nouveaux rythmes scolaires avec une durée de douze mois l'an.

B - Le modèle «école à charte» :

C'est le modèle alternatif à l'échec du modèle corporatif qui a sous-estimé le poids financier dans sa mise en œuvre. Elle a vu le jour dans l'Etat du Massachusetts (U.S.A) et revient dans sa conception à l'école publique rénovée qui sauvegarde la gratuité de l'enseignement et l'accès à tous.

Il s'agit, en fait, de concilier, à travers ce modèle le caractère public de l'école et ses succédanés (égalité des chances, universalité,...) avec la sacro-sainte liberté de choix imposée par le paradigme de la bonne gouvernance qui s'appuie, elle-même, sur une conception ohniste du travail, du nom d'Ohno ingénieur nippon à qui l'entreprise Toyota qui produit des voitures automobiles doit sa manière révolutionnaire de gérer ou la «total quality management» : la TQM.

L'«école à charte» n'est, en théorie, soumise qu'à sa seule charte au plan réglementaire et à la direction d'un «conseil d'école». La charte de l'école est en réalité un contrat de performance conclu entre l'autorité publique ou ses représentants (ministère de l'éducation, le conseil scolaire de la région,...) d'une part, et les organisateurs qui peut-être une association représentant une communauté d'intérêts (entreprises, parents d'élèves, communauté ethnique, religieuse,...), d'autre part.

Ce contrat porte sur les modalités pédagogiques et la gestion de l'établissement confiées à un «conseil d'école» qui regroupe en son sein des parents d'élèves et les représentants de la communauté. Il fixe en substance :

- Le montant de l'allocation des fonds publics à l'école ;
- Les niveaux de performance à atteindre par les enseignants et les élèves.

Ainsi, par le biais de la force du droit que lui confère le contrat, l'« école à charte » gère de façon décentralisée ses ressources humaines, matérielles et financières : elle peut acheter du matériel, recruter et mettre fin aux contrats de travail du personnel,...

Outre les U.S.A, cette expérience se déroule dans d'autres pays tels que: la Grande Bretagne, la Hollande, la Suède, le Danemark, l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande,...

C - La total quality management :

La « total quality management » est un mode de management centré sur la qualité. Il a pour finalité la satisfaction des attentes du client, mais aussi de toute la collectivité tant au niveau interne à l'entreprise (travailleurs, managers, actionnaires,..) qu'au niveau de son environnement représenté par ses sous-traitants, ses fournisseurs et même les résidents au voisinage.

Ce mode de management, expérimenté avec bonheur, au Japon mais dont la philosophie est originaire des U.S.A, a été propagé par W. Edwards Deming, après la seconde guerre mondiale, au Japon même et relayé par la suite par l'australien Juran, repose sur deux idées majeures : la participation de tous à la gestion et l'amélioration continue.

L'enthousiasme suscité par ce mode de gestion est à la mesure de la réussite Japonaise dont la qualité est devenue une référence internationale. L'application de la « total quality management » déborde le secteur industriel pour toucher les services, et notamment l'éducation en tant que système dont la vocation première est de satisfaire les attentes des clients (parents d'élèves, pouvoirs publics,) par une gestion participative (enseignants, parents d'élèves, représentant de la communauté,...).

Cette tendance à l'application de la qualité totale dans les services et en particulier à l'école risque de devenir la règle pour le futur immédiat, tant la réflexion engagée au niveau des institutions supranationales (Unesco, Ocede,) est avancée. Ces institutions convergent vers l'élaboration de normes qui visent l'uniformisation des systèmes éducatifs. Le temps de réponse et la difficulté dans l'application de ces normes de qualité seront fonction du niveau général atteint par système éducatif considéré.

II - L'école algérienne : réalités et perspectives.

Les objectifs à assigner à l'école algérienne vont dépendre de son diagnostic et des défis à relever.

2.1 - Performances du système éducatif :

Tableau n° 1 - Résultats des performances du système éducatif Algérien en 2003.

	1° et 2° cycle	3° cycle	Secondaire	9°AF	3°AS	Supérieur	Form. Prof.
Taux de redoublement	12	nd	19,50	30,80	45,60	Nd	2,1
Taux d'abandons	13	nd	16	nd	nd	Nd	14,2
Espérance de scolarisation en année	nd	9,54	1,48	nd	nd	Nd	nd
Efficienc	4,43	4,43	1,69	nd	nd	0,22	nd

Source : Calculs effectués par l'auteur sur des données du Ministère de l'Education Nationale.

Les déperditions scolaires du système éducatif, constituées de redoublements et d'abandons sont importantes. Les redoublements se situent à 11,5% pour le 1° et 2° cycle du fondamental et 19,5% pour la 1° et la 2° AS et s'aggravent pour les classes d'examen : 30,8 % et 45,6% respectivement pour la 9° AF et la 3° AS.

En terme d'efficienc, le système éducatif algérien se place dans la moyenne mondiale pour l'efficienc à hauteur de 5,6 : respectivement 4,83 ; 1,69 ; 0,22 pour les niveaux Fondamental, Secondaire et Supérieur, en 2003.

Les abandons suivent la même tendance : près de 2% pour le 1° cycle, plus de 13% pour le 2° cycle et près de 16% pour le secondaire. Au total, plus de 380 000 abandons dans le fondamental et plus de 174000 dans le secondaire, soit plus de 554 000 abandons que le

secteur de la formation professionnelle ne peut absorber par défaut de capacités réelles de formation, évaluées autour de 100 000 places : plus de 80% des abandons sont exclus des structures de formations professionnelles et iront grossir les rangs des désœuvrés.

L'importance de ces déperditions scolaires va se répercuter négativement sur les performances du système éducatif algérien, même si elle est atténuée par une amélioration régulière, pour tous les niveaux, de l'espérance de scolarisation qui exprime la survie dans le parcours scolaire : 9,54 années pour le fondamental et 1,48 années pour le secondaire et 11,02 pour les deux parcours, en 2003.

L'encadrement demeure insuffisant aux plans quantitatif et qualitatif comme le montre le tableau n° 2.

Tableau n° 2 - Evolution du taux d'encadrement dans le fondamental et le secondaire.

	1993	1996	1999	2003
Fondamental				
1° et 2° cycle	28,8	27,3	28,2	26,5
3° cycle	17,3	17,2	18,9	20,6
Secondaire	16,3	16,3	16,8	19

Source : M.E.N, « indicateurs statistiques 2003-2004 » n°42.

L'évolution du taux d'encadrement se détériore pour le 3° cycle et le secondaire tandis qu'il s'améliore pour le 1° et le 2° cycle du fondamental. Ce constat est inquiétant pour ces cycles (3° cycle du Fondamental et le secondaire) qui dispensent un enseignement différencié par matières qui nécessite des enseignants de différentes spécialités, et donc forcément plus nombreux.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le taux d'encadrement est encore plus faible : le taux d'encadrement global d'un enseignant pour 27,5 étudiants, enregistré en 2003-2004, cache mal une répartition très déséquilibrée par grades. Ainsi, le taux d'encadrement est de un professeur pour 430,8 étudiants, un maître de conférences pour 68,4 étudiants et presque autant pour les maîtres assistants : un pour 68,6 étudiants.

Au niveau international, le Maroc affiche des taux d'encadrement semblables (un enseignant pour 28 élèves dans le primaire, un pour 17 dans le secondaire, et un pour 18 pour le supérieur) ⁽¹⁾. Pour la Tunisie, le taux d'encadrement est meilleur au primaire : 22, mais moins bon pour les autres niveaux (respectivement 20, 20 pour les enseignements secondaire et supérieur). En France, le taux d'encadrement pour les 3 niveaux d'éducation est, respectivement, de 19, 11 et 16. Cuba, par exemple possède des taux d'encadrements meilleurs : respectivement 14, 12 et 8.

Au plan qualitatif, la qualification des enseignants formés dans les ex ITE (Institut Technologique d'Education) se caractérise par sa faiblesse : 80% n'ont pas le baccalauréat ⁽²⁾, et doivent par conséquent retourner aux bancs d'école.

Au niveau de l'efficacité externe, la structure de la population par niveau d'instruction donne près de 82% des individus ayant un niveau moyen ; ce qui ne favorise pas le développement du système productif. L'aspect le plus préoccupant réside dans les 17% ⁽³⁾ de jeunes analphabètes, âgés de moins de 20 ans, soit près de 2,4 millions d'individus, qui en théorie ont bénéficié d'une période de scolarisation obligatoire de neuf années.

2.2 - Les défis à relever :

L'école algérienne doit viser à travers une refonte de son système éducatif à améliorer la qualité de sa formation pour atteindre les standards académiques internationaux, avec un préalable, celui de résorber son retard actuel. Ceci ne peut se réaliser que dans le cadre d'une stratégie globale de développement qui définirait la politique d'éducation à mettre en œuvre.

2.2.1 - Pour l'éducation :

Redéfinir la relation entre l'éducation et le développement. Il s'agit d'assurer une éducation qui concilie les préoccupations de performance et de rentabilité avec les valeurs humaines de solidarité et d'ouverture à l'autre pour mieux le comprendre.

Clarifier les finalités de l'éducation entre la conception utilitariste qui y voit, avant tout, le savoir-faire et la conception humaniste axée en priorité sur la formation du citoyen.

(1) *Annuaire statistique de l'Unesco- 2004.*

(2) *Chiffre avancé par la Banque Mondiale, en 2001, et confirmé par le Ministre de l'éducation nationale en 2005.*

(3) *Source : ONS - RGPH- 1998.*

2.2.2 - Pour le développement :

Redéfinir la relation entre le développement national et la mondialisation. Quel sera le mode d'insertion ? Pour quelle place ? Comment y parvenir ? Quel sera le rôle de l'éducation ?

Une démarche rationnelle ne peut ignorer ces écueils qui faute de réponse idoine risquent d'hypothéquer sérieusement toute velléité de développement. Car la mondialisation, dans sa dynamique va imposer une cadence accélérée et offrira, certainement, peu d'opportunités aux attitudes attentistes, perdues dans leurs attermoissements.

La manière dont sera prise en charge la question identitaire va influencer sur les rapports qu'entretiendront les hommes : une intégration dans leur environnement culturel en tenant compte de leur identité permet, sûrement, d'alléger les angoisses nées des changements rapides et d'éviter en cela la déstructuration porteuse de tous les dangers.

2.3 – Les objectifs fondamentaux de l'école algérienne :

L'éducation doit viser à former des citoyens conscients de leur rôle dans la communauté, et en mesure de l'assumer avec ouverture d'esprit, abnégation et imagination. Elle doit retenir deux objectifs fondamentaux :

2.3.1 - Doter la main d'œuvre de compétences :

Ces compétences doivent être supérieures à celles qu'exigerait le rôle attribué dans le cadre de la division internationale du travail, de pays d'imitation de la technologie pour accéder à celui de pays d'innovation technologique. Pour atteindre ce niveau d'exigence, il faut assurer le développement de la recherche scientifique et technologique en lui conférant l'organisation, les moyens humains et matériels nécessaires.

2.3.2 - Transformer le capital humain en capital culturel :

Il s'agit de stimuler les activités culturelles, dans leurs diversités (arts, cultures, créations,...), pour permettre aux talents latents de s'exprimer et d'enrichir l'environnement culturel, gage de la créativité, d'innovation et de diffusion de valeurs non cognitives.

Conclusion :

L'école algérienne, dans son schéma d'organisation, son mode de fonction et son mode de gestion ne semble pas en mesure d'assurer sa mission de développement des compétences cognitives et non cognitives des apprenants. Une refonte profonde de son architecture allant vers une réelle articulation de ses différents niveaux, de son ingénierie pédagogique, des programmes et de leur contenu s'avère indispensable pour envisager une amélioration de sa qualité et de ses performances susceptibles de permettre une insertion négociée de l'Algérie dans le concert international en recomposition, induite par la mondialisation.

Références bibliographiques :

- Adda, J., [1996], « La mondialisation de l'économie », Editions La Découverte, Paris.
- Ambert, M. [2001], « Essai sur l'investissement en éducation. Cas de l'Inde », Thèse de Doctorat es science économiques, université Panthéon Assas, Paris II, 03 décembre 2001.
- De la fuente, A. et Cicconé, A., [2002], « Le capital humain dans une économie mondiale fondée sur la connaissance », Rapport final pour la CEE, Mai 2002.
- Gurgand, M., [2000], « Sait-on mesurer le rôle économique de l'éducation », in Revue Française d'économie, vol. XV, 2, Octobre 2000, p 121-156.
- James, R. [2000], "Quality assurance and the growing puzzle of managing organisational knowledge in universities", in higher education management, vol.12, n°3, p 41-59.
- Layte, M. et Ravet, S.[1998], « Valider les compétences avec les NVQs », Edition Démos.
- Ocde [2000], « Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'Ocde », d'enseignement et compétences, Paris.
- Rainelli, M., [1977], « La nouvelle théorie du commerce international », Editions La Découverte et Syros, Paris.
- Shulter, P, M, E. et alii [1998], "The challenge of ISO 9000 certification in higher education", in Quality assurance in education, vol.6, n°3, p 152-161.
- Thune, C.,[1998], «The European systems of quality assurance dimensions of harmonisation and differentiation», in, higher education management, vol. 10, n°3.